



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 49829

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget concernant des sommes perçues par les appelés au cours de leur service national. Il semblerait, en effet, que les officiers et sous-officiers appelés se trouvent dans une situation inégale au regard de l'impôt sur le revenu des personnes physiques : les premiers, contrairement aux seconds, devant déclarer les sommes perçues au cours de cette période. Il lui demande de préciser le régime applicable dans ce cas de figure.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49829

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1469